



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 23 novembre 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian BADOT~~, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**15.2. OBJET : NAMECHE – Quartier Sous-Meuse  
Dénomination d'un tronçon de voirie – « *rue des Falîjes* »**

**Le Conseil,**

Vu les articles L1122-20 alinéa 1<sup>er</sup>, L1122-26 § 1<sup>er</sup> et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de décentralisation ;

Vu le décret du 28 janvier 1974 du Conseil culturel de la Communauté française relatif aux noms des voies publiques, tel que modifié le 3 juillet 1986 ;

Vu la circulaire ministérielle du 4 novembre 2020 intitulée « *Best-Address* » (Directives et recommandations pour la détermination et l'attribution d'une adresse et d'un numéro d'habitation) ;

Vu le règlement de police administrative relatif au numérotage et au sous-numérotage des maisons et bâtiments sur le territoire de la Ville d'ANDENNE, adopté en sa séance du 30 mai 2018 ;

Vu le permis d'urbanisme délivré en date du 10 avril 2020 à la SPRL CONCEPT CONFORT de LIMELETTE pour la construction d'un complexe résidentiel de 10 immeubles de 6 appartements à NAMECHE, rue Sous-Meuse ;

Attendu que ce projet immobilier intègre la construction d'une voirie destinée à desservir les 60 logements actuellement en cours de construction ;

Attendu qu'il est opportun et nécessaire de donner une dénomination spécifique à cette nouvelle voirie afin de pouvoir identifier sans difficultés l'ensemble des logements du site tant par les services de secours (Police, pompiers, ambulances) que par la Poste, les visiteurs et les fournisseurs ;

Que la dénomination de « *rue Sous-Meuse* » est insatisfaisante à cet égard puisqu'elle est déjà attribuée à pas moins de 7 rues adjacentes et 2 ruelles piétonnes, ce qui rend déjà complexe la numérotation des immeubles existants du quartier ;

Qu'une nouvelle numérotation de cette voirie risque de porter confusion dans l'identification des nouveaux logements ;

Vu la décision du Collège communal du 3 juillet 2020 d'attribuer une nouvelle dénomination de voirie au tronçon du projet de construction de la sprl CONCEPT CONFORT ;

Vu la décision du Collège, sur base d'un rapport conjoint de Madame Audrey BION, Agent d'administration en charge de la numération des nouveaux immeubles, et Monsieur Pascal MONJOIE, Responsable du service de la Population et de l'Etat civil, de retenir la dénomination « *rue lès Falijes* » (les falaises en wallon) pour cette nouvelle voirie desservant les futurs 60 logements ;

Vu le courrier du 19 octobre 2020 de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, section wallonne, qui signale avoir retenu « *rue des Falijes* » préférable du point de vue syntaxique à « *rue lès Falijes* » ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,

### **ARRETE A L'UNANIMITE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le nouveau tronçon de voirie créé à NAMECHE, dans le quartier Sous-Meuse, destiné à desservir les 60 logements du projet de la sprl CONCEPT CONFORT et repris sur le plan annexé à la présente résolution, portera le nom de « *rue des Falijes* ».

Les services administratifs communaux octroieront un numéro de police aux nouveaux logements créés. L'ancienne conciergerie de l'école comprenant 3 appartements actuellement renseignés aux numéros 16/A, 16/B et 16/C de la rue Sous-Meuse devra également être renumérotée en conséquence.

#### **Article 2**

Information en sera donnée à la sprl CONCEPT CONFORT, rue du Blanc Ry, n°167 à 1362 LIMELETTE, à la Zone de Police des Arches, à la Zone de secours NAGE, aux services administratifs et sociétés potentiellement concernés.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

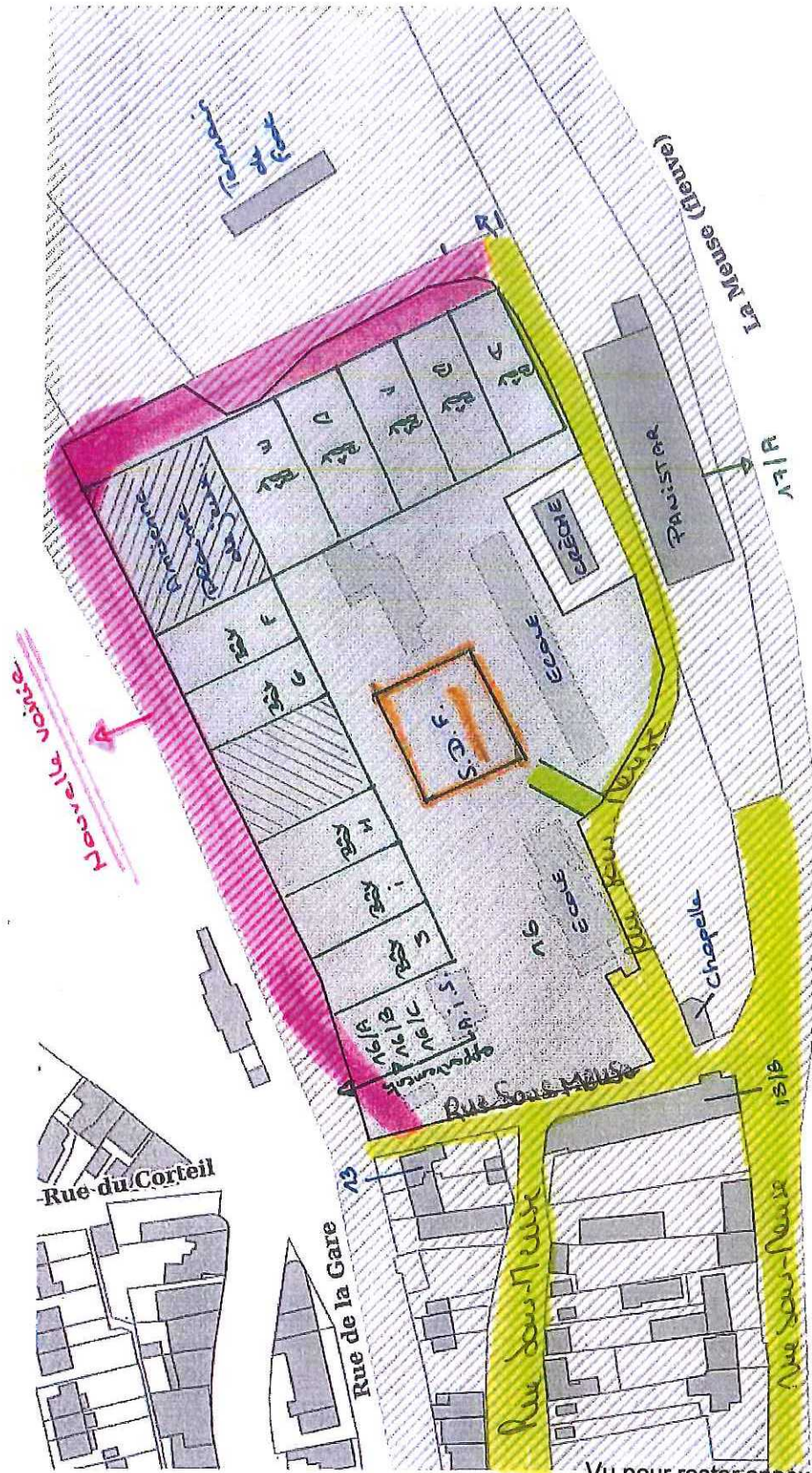
**R. GOSSIAUX**

**C. EERDEKENS**





Cartographie



0 10 20 30m

Echelle 1:1500

23/06/2020

Service Andenne - Urbanisme

Vu pour rester annexé à la délibération  
n° 15.2 du 23.11.2020  
du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS